

Larguer les amarres pour cesser d'être largué

L'association « Cap au large » ouvre les horizons marins à tous

■ Dimanche à Mèze, l'équipage de la "Murène" se fonda au milieu de la foule des participants aux "régates du bassin de Thau". Aux côtés de Carole Wolfers, Farine Lesourne, Jean-François et Vincent Bourdain, Joël Paloux sera l'un des éléments-clés de cette formation. Handicapé par des séquelles de la poliomyélite, Joël est aujourd'hui un vrai marin, rompu aux contraintes de la compétition. Une expérience enrichissante qu'il a pu réaliser grâce à l'aide de "Cap au large". Depuis juin 1996, cette association qui a son siège social à Montpellier propose en effet aux personnes handicapées physiques ou mentales de goûter aux joies de la navigation à voile.

Ancien bénévole de "Handicap indépendance" (une association toulousaine qui avait pour but de promouvoir l'indépendance des personnes handicapées),

▶ **Un ancien polio aux régates du bassin de Thau**

▶ **De jeunes handicapés à bord de la "Murène"**

▶ **La voile aide à résorber une partie des handicaps**

Jean-François Merle a depuis toujours une passion dévorante : la voile. Conjuguant plaisir et don de soi, le moniteur diplômé d'Etat a décidé de mettre son expérience au service de ceux qui n'ont pas eu sa chance. Avec Carole Wolfers, qui devrait très bientôt obtenir son diplôme de moniteur, et Vincent Bourdain, l'actuel président, il a décidé de fonder "Cap au large".

Ne restait plus qu'à trouver un bateau et un plan d'eau. Le bassin de Thau, bien connu pour le calme de ses eaux, a tout de suite séduit les membres de l'association : il était l'endroit idéal pour tenter l'aventure. A Marseillan, les animateurs de "Cap au large" découvraient la "Murène", un voilier de 7,5 mètres, parfaitement adapté à cette d'expérience. L'affaire était dans le sac !

Hier après-midi, comme tous les mercredis, un petit groupe de pensionnaires du centre de rééducation motrice de la Caisse régionale d'assurance maladie, installé à Lamalou, embarquait à bord de la "Murène". En compagnie de leurs éducatrices Hélène et Laure, Alan, Laetitia, Céline, Romain et Angélique allaient naviguer une heure et demi durant sur les eaux accueillantes du bassin de Thau. Histoire

de parfaire leur connaissance de la navigation tout en passant un agréable moment de détente. Hélène est formelle : « Ces mercredis de voile doivent être avant tout considérés comme un loisir ! »

Pas question pour autant d'oublier la notion d'ouverture sur le monde extérieur, inhérente à ce genre d'expérience :

« Ces filles et ces garçons découvrent un milieu qu'ils ne connaissent que très approximativement. Les promenades sur la plage, les baignades : voilà qu'elles étaient leurs seules approches du monde marin. Aujourd'hui, ils ont découvert la mer de l'intérieur et l'apprécient terriblement. »

Car après de premières tentatives empreintes d'une compréhensible appréhension (« Les

bateaux, ça coule ? »), ces jeunes sont devenus de véritables passionnés qui ne rataient pour rien au monde ces séances de navigation.

Quant aux vertus "thérapeutiques", elles ne doivent pas non plus être sous-estimées. Jean-François Merle et Carole Wolfers, habitués à fréquenter ce public d'adultes ou d'enfants handicapés, constatent que la voile aide souvent à résorber une partie des handicaps dont ils sont victimes : « Les progrès sont particulièrement sensibles dans le domaine de la coordination des mouvements : au début, ils font des "ronds dans l'eau". Ensuite, ils parviennent à guider le bateau, à le faire aller à droite, à gauche, suivant ce que l'on demande. »

Pour corroborer ces propos, Alan, très volontaire, affiche de probants progrès, qui ne cessent de ravir ses éducatrices : « Après plusieurs semaines de pratique,



Photo : Vincent ANDORRA

De beaux sourires pour l'équipage de "la Murène".

Les progrès d'Alan font plaisir à voir

à force de courage et d'attention, Alan tient la barre tout à fait correctement ! »

Particuliers, pensionnaires de centres d'aide par le travail ou de centres de rééducation, ils sont plusieurs dizaines de personnes handicapées moteurs ou physiques à suivre aujourd'hui l'exemple d'Alan et de ses petits camarades. Pour répondre à cette demande croissante, Vincent Bourdain et ses amis de "Cap au large" vont devoir abandonner la "Murène" pour un bateau plus spacieux qui permettrait de mettre sur pied des croisières.

L'air du large ne rend-il pas les hommes libres ?

J.-P. CHAFES

▶ Pour aider tous ces enfants à larguer les amarres, "Cap au large" (22 rue Frédéric-Bazille à Montpellier, tel : 04 67 22 44 90) vend des cartes de vœux.